



RECOMMANDER > C'EST GAGNER

**CONDITIONS
GÉNÉRALES
D'UTILISATION DE
LA PLATEFORME
BÀO_**



1. Concept

BÀO DEVELOPPEMENT S.A., ci-dessous nommé « BÀO », a pour but social de mettre en présence des apporteurs d'affaires et des prestataires de qualité dont elle a validé la notoriété et de permettre l'échange de leads contre commission.

BÀO, agit au moyen d'une plateforme accessible sur le site www.b-a-o.be.

Via celle-ci, l'apporteur d'affaire renseigne au prestataire de son choix les coordonnées d'un prospect à qui il l'a recommandé.

Le prestataire accepte le lead et le traite ou le refuse.

Si le lead se termine par une vente, le prestataire verse à BÀO la commission convenue avec elle laquelle sera reversée à l'apporteur d'affaire tel que prévu aux présentes conditions générales, et dans la mesure de celles-ci.

2. Définition

BÀO DEVELOPPEMENT S.A., ci-dessous nommé « BÀO », a pour but social de mettre en présence des apporteurs d'affaires et des prestataires de qualité dont elle a validé la notoriété et de permettre l'échange de leads contre commission.

BÀO, agit au moyen d'une plateforme accessible sur le site www.b-a-o.be.

Via celle-ci, l'apporteur d'affaire renseigne au prestataire de son choix les coordonnées d'un prospect à qui il l'a recommandé.

Le prestataire accepte le lead et le traite ou le refuse.

Si le lead se termine par une vente, le prestataire verse à BÀO la commission convenue avec elle laquelle sera reversée à l'apporteur d'affaire tel que prévu aux présentes conditions générales, et dans la mesure de celles-ci.

a. Plateforme

Site internet www.b-a-o.be à l'intermédiaire duquel sont gérés :

- Les apporteurs d'affaires ainsi que la structure de leur parrainage (MLM)
- Le recensement des prestataires et de leurs services
- L'ensemble des leads, de leur création jusqu'à la réalisation de la vente potentielle

b. Utilisateurs

Personne physique ou morale utilisant la plateforme « BÀO », à quelque titre que ce soit.
L'utilisateur n'est en aucun cas un consommateur.

c. Apporteur d'affaires

Toute personne physique ou morale inscrite sur la plateforme ayant l'intention d'apporter des leads aux prestataires de son choix.

d. Réseuteur MLM

Personne physique ou morale inscrite sur la plateforme créant son propre réseau invitant d'autres personnes via ladite plateforme. Le réseuteur MLM touche une commission sur le chiffre d'affaires que son équipe réalise, tel que prévu aux présentes conditions générales et dans la mesure de celles-ci.

e. Prestataires

Personne physique ou morale, acceptée par BÀO pour être inscrite sur la plateforme, susceptible de fournir les services pour lesquels elle est inscrite.

f. « Lead » - Affaires

Ensemble des informations reprenant les coordonnées d'une personne physique ou morale ayant manifesté un intérêt pour le prestataire, un produit ou un service et ayant donné son accord pour que lesdites coordonnées soient transmises au prestataire en vue de nouer une relation d'affaire.

3. Champs d'application

- a. Les présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme, et leur modification ultérieure, priment sur toute autre condition, ou accord pour ce qui concerne les relations entre :
- BÀO et l'apporteur d'affaire
 - BÀO et le prestataire
 - L'apporteur d'affaire et le prestataire
 - BÀO et le réseuteur MLM
- b. Les présentes conditions générales sont donc applicables à tout utilisateur de la plateforme, sauf convention contraire, et en particulier les conventions de partenariat telles que négociées entre BÀO et les prestataires.
- c. En aucun cas, l'utilisation de la plateforme « BÀO » n'est pas régie par la loi sur la protection des consommateurs telle que reprise au titre 3 du Code de Droit Economique. En effet, les utilisateurs ne sont en aucun cas des consommateurs.

- d. Les présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme « BÀO » ne peuvent en aucun cas être interprétées comme un contrat de travail, les utilisateurs n'étant pas des travailleurs au sens de la loi du 3 juillet 1978 ; en effet, l'utilisateur ne fournit pas un travail sous l'autorité de BÀO.
- e. L'éventuelle nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une partie de ceux-ci ne saurait affecter d'une quelconque manière les autres articles, paragraphes ou partie de ceux-ci, le reste des présentes conditions générales restant entièrement d'application.

4. Exclusivité

- a. L'utilisateur de la plateforme, qu'il soit apporteur d'affaire, réseuteur MLM ou prestataire octroie à celle-ci, soit donc à BÀO le prestataire doit en informer BÀO qui, elle-même, préviendra l'AA afin que celui-ci encode un nouveau lead et aux autres utilisateurs, l'exclusivité de la relation commerciale engendrée grâce à ladite plateforme.

Cela signifie que si le même client final souhaite poursuivre sa relation commerciale pour de nouveaux contrats, le prestataire doit en informer immédiatement BÀO qui, elle-même, préviendra l'apporteur d'affaires afin que celui-ci encode un nouveau lead via la plateforme.

Cette exclusivité pour un même client est active pour une durée de 24 mois, et ce pour tout le territoire du Royaume.

- b. Toutefois, d'autres conditions particulières d'exclusivité peuvent être négociées avec le prestataire et sont en ce cas seules applicables.

Elles sont consultables sur la plateforme de telle sorte que l'apporteur d'affaires peut ainsi en prendre connaissance avant de communiquer son « lead » au prestataire.

- c. A quelque moment que ce soit, l'apporteur d'affaire s'interdit de proposer et de réaliser des leads avec les apporteurs d'affaires en dehors de la plateforme BÀO.
- d. L'exclusivité telle que définie au présent titre sera encore effective pour une durée de 24 mois après désinscription de l'apporteur d'affaires ou du réseuteur MLM de la plateforme.

5. Droits et devoirs de l'apporteur d'affaires

- a. L'apporteur d'affaire renseigne le lead au prestataire de son choix via la plateforme BÀO.

- b. En aucun cas, l'apporteur d'affaire ne peut présenter en même temps le même lead à plusieurs prestataires du même métier : il n'est pas maître de la concurrence au sein de la plateforme.
- c. L'apporteur d'affaires suit l'évolution de son lead jusqu'à la conclusion et la réalisation de l'affaire entre le prestataire et le client final.
- d. L'apporteur d'affaires certifie que toutes les informations du lead qu'il porte à la connaissance du prestataire, via la plateforme, sont rigoureusement exactes.
- e. De même, l'apporteur d'affaire confirme qu'il a reçu l'approbation du lead pour communication desdites informations et données à la plateforme et aux prestataires potentiels.
- f. L'apporteur d'affaire s'engage à ne renseigner aucun faux lead, soit parce qu'il n'en a pas reçu l'autorisation, qu'il ne s'agit pas d'un vrai projet, que cela constitue un simple démarchage, ...

6. Droits et obligations du réseuteur MLM

- a. Afin d'achalander son réseau, le réseuteur MLM a le droit de promouvoir, mais uniquement avec les moyens fournis par BÀO sur la plateforme, sauf convention particulière négociée d'autre part.
- b. Les obligations d'exclusivité s'appliquent au réseuteur MLM qu'il soit apporteur d'affaire ou non.
- c. Les droits et obligations de l'apporteur d'affaire s'appliquent également au réseuteur MLM lorsque celui-ci est lui-même apporteur d'affaire.
- d. En cas de désinscription du réseuteur MLM, que ce soit de manière volontaire ou non, il appartient à BÀO seule de restructurer son réseau.

En cas, toute entente avec un ou plusieurs autres réseuteurs est strictement interdite.

Tout auteur ou coauteur de ladite infraction sera d'office sanctionné comme précisé au point 11.

7. Commissionnement

- a. Le commissionnement est toujours soumis à la réalisation effective de l'objet du contrat convenu entre le client final renseigné dans le lead et le prestataire et le règlement de ce contrat.

- b. Les plans de rémunération sont disponibles sur la plateforme BÀO en téléchargement. BÀO se réserve le droit de modifier ceux-ci à tout moment.
- c. Le prestataire paye à BÀO la commission étant soit :
- Un pourcentage de la marge, ou du chiffre d'affaire réalisé
 - Un montant forfaitaire

Tels que convenus dans la convention négociée entre le prestataire et BÀO, dont tout utilisateur peut prendre connaissance sur la plateforme.

Cette commission est due par le prestataire à BÀO lors de la transformation du lead en chiffre d'affaire et dans les modalités telles que prévues à la convention de partenariat liant ledit prestation à BÀO.

- d. La commission sera calculée sur la totalité du chiffre d'affaire que celui-ci fasse l'objet d'une ou plusieurs factures ; toutefois, lorsque celui-ci consiste en une prime (exemple : courtier d'assurances), la commission sera calculée sur la ou les primes relatives à une période d'un an.
- e. Le prestataire sera tenu de verser la commission sur le compte n° **BE04 0882 9024 7031** de BÀO dans les 7 jours de la date de l'émission de la facture.
- f. En aucun cas, ladite commission ne pourra être versée directement à l'apporteur d'affaire et ce dernier s'interdit de la percevoir.
- g. La part réservée au réseuteur MLM se répartit comme suit :

« ACTUELLEMENT EN PHASE DE FINALISATION »

- h. La vérification du niveau « MLM » est effectuée au moment où l'apporteur d'affaires du réseau contact un prestataire pour lui communiquer un lead et non pas le jour du paiement.

Sans réserve, ce niveau peut donc varier dans le temps en fonction de la structure du réseau.

- i. Le commissionnement, tel que précisé au point b est versé sur le compte personnel de l'utilisateur sur la plateforme.

« ACTUELLEMENT EN PHASE DE FINALISATION »

- j. BÀO a l'obligation de verser ledit montant sur le compte tel que précisé lors de la demande, elle ne pourra jamais être tenue pour responsable si ledit compte n'est plus effectif, a changé de titulaire, ou est erroné.
- k. Si l'apporteur d'affaire ou le réseuteur MLM est lui-même un professionnel, à sa demande, il lui sera adressé une note de commissionnement.
- l. Les commissionnements distribués, que ce soit en numéraires ou en cadeau constituent un revenu donnant lieu à imposition fiscale le cas échéant.

BÀO dressera une fiche fiscale qui sera adressée en temps voulu et à due concurrence.

BÀO ne peut être tenue pour responsable de la qualification fiscale qu'en donnera l'utilisateur, ou de son absence totale de déclaration.

8. Droits et devoirs de BÀO

- a. À l'arrivée d'un nouveau prestataire sur la plateforme, BÀO informe l'ensemble des apporteurs d'affaires en précisant les produits et services concernés ainsi que le pourcentage de commission y lié, tel que négocié entre BÀO et le dit prestataire.
- b. BÀO se réserve le droit de recommander les prestataires sur sa plateforme en fonction des secteurs couverts par ceux-ci.
- c. BÀO se réserve le droit de mener ou de faire mener des enquêtes de satisfaction auprès des prestataires, des apporteurs d'affaires mais aussi auprès des clients finaux afin de privilégier la bonne exécution des leads et les interactions entre les parties.

BÀO se réserve le droit d'exclure tout prestataire contrevenant à l'alinéa précédent.

9. Exclusion de responsabilité

- a. En aucun cas, BÀO ne pourra être tenue responsable de fausses informations ou de faux leads communiqués entre les utilisateurs de la plateforme.
- b. BÀO ne pourra nullement être tenue responsable de la mauvaise réalisation d'un contrat, ou de tout autre litige né ou à naître entre le prestataire et le client final.
- c. BÀO met tout en œuvre pour protéger sa plateforme de tout piratage ; mais il s'agit d'une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Chaque utilisateur est bien responsable de son propre compte : BÀO ne peut être tenue responsable du piratage de celui-ci sauf bien entendu s'il est prouvé que c'est l'ensemble de la plateforme qui a été piratée et que BÀO n'a pas mis tout en œuvre pour éviter cela.

- d. Les utilisateurs sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font de BÀO par rapport aux règles de leur propre métier.

10. Règles de conformité au règlement général de la protection des données (règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016)

- a. Par son approbation des présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme, tout utilisateur autorise BÀO à traiter ses données personnelles, mais dans la stricte mesure nécessitée par la bonne utilisation de la plateforme.

De même, l'utilisateur précise qu'il a disposé de suffisamment de temps pour prendre en considération le fait de confier ses données personnellement à BÀO pour l'utilisation de la plateforme. Il affirme qu'il a pu poser toutes les questions qu'il souhaitait.

L'utilisateur est donc conscient que les dites données personnelles pourront donc être utilisées tant par BÀO que par les autres utilisateurs, toujours pour les fins d'utilisation de la plateforme, et l'utilisateur y consent parfaitement.

Le présent consentement est valide tant et aussi longtemps qu'il utilisera la plateforme, mais également dans un délai de 24 mois après sa désinscription, toujours dans le cadre de la stricte utilisation de ladite plateforme.

L'utilisateur a également parfaitement compris qu'il n'est pas obligé de donner son consentement, et peut le retirer par écrit en tout et en partie, et ce de tout temps en adressant un e-mail à Madame Leticia FESTA (...@bao.be).

Toutefois, ce retrait vaudra désinscription pure et simple de ladite plateforme, aux conditions visées aux présentes conditions générales et dans le contrat particulier convenu avec le prestataire, s'il échet, sans préjudice du maintien pendant une durée de 24 mois à dater de la désinscription toujours pour les fins d'utilisation de la présente plateforme.

11. Sanctions

- a. Si l'utilisateur inscrit ne respecte pas ses obligations telles qu'elles résultent expressément des présentes conditions générales, il se verra automatiquement exclu de la plateforme et il lui sera réclamé une indemnité forfaitaire de 5.000,00 €.

- b. De même, toute infraction auxdites obligations mettra fin automatiquement au cautionnement, les fonds ultérieurement récoltés seront conservés par BÀO et ce de manière irrévocable.

12. Inscription – Désinscription

- a. Toute personne ne peut s'inscrire qu'une seule fois sur la plateforme sous peine des sanctions telles que prévues au titre ci-dessus.
- b. À tout moment, l'utilisateur, qu'il soit apporteur d'affaire ou réseuteur MLM, peut se désinscrire de la plateforme et ce, sans aucune indemnité que ce soit.

Toutefois, pendant les 6 mois qui suivent cette désinscription, l'utilisateur ne peut réactiver ni créer un autre compte, que ce soit de manière directe ou indirecte.

- c. Si des leads sont en cours à ce moment, BÀO continuera à verser les commissions telles que précisées pour une durée maximum de 6 mois.

Les présentes règles de désinscription ne s'appliquent pas aux prestataires.

13. Propriété intellectuelle

Les informations, logos, dessins, marques, modèles, slogans, charte graphique, logiciel, ..., accessibles au travers de la plateforme et du site internet de BÀO, du catalogue ou de la base de données de BÀO sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf convention contraire expresse et préalable, ni l'apporteur d'affaires, ni le réseuteur MLM ni d'ailleurs le prestataire ne sont autorisés à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer des œuvres dérivées basées en tout ou en partie sur les éléments présents sur ladite plateforme et sur le site internet ou autre support de BÀO.

Tout utilisateur et spécialement tout réseuteur MLM ayant l'intention d'organiser des meetings, formations ou autres événements afin de former, motiver, promouvoir son réseau, aura l'obligation, sous peine de se faire immédiatement exclure :

- Faire approuver son projet par BÀO
- D'utiliser à l'exclusion de tout autre, les supports qui seront mis à sa disposition par BÀO soit directement, soit via son site.

Outre l'exclusion immédiate, l'utilisateur enfreignant la présente règle se verra infliger une amende civile de 5.000,00 € par infraction constatée.

14. Internet et nouvelle technologie

BÀO déploie ses meilleurs efforts afin que la plateforme soit accessible tous les jours, 24h/24 et dans les meilleures conditions de confort d'utilisation.

Tous les utilisateurs de la plateforme connaissent les restrictions et les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel la plateforme est actuellement ou sera à l'avenir mise à disposition.

L'utilisateur connaît aussi le risque de stockage et de transmission d'informations par voie numérique ou électronique.

Tant l'apporteur d'affaires que le réseuteur MLM ou encore le prestataire acceptent que BÀO ne peut être tenue pour responsable de tout dommage causé par l'utilisation de la plateforme (ainsi que des éventuelles applications) ou d'internet, suite aux risques précités.

L'apporteur d'affaires, le réseuteur MLM et le prestataire acceptent en outre que les communications électroniques échangées et les backups réalisés par BÀO puissent servir de preuve.

15. Lois applicables et juridictions compétentes

- a. La seule réglementation applicable pour l'utilisation de la plateforme BÀO est le droit belge.
- b. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver un accord à l'amiable.
Dans la mesure où aucune conciliation n'aboutirait, tout litige sera porté devant les Tribunaux du Hainaut, division CHARLEROI.

